

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Ca	dre réservé à l'autorité environnementa	le						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
20/01/2020	06/03/2020	2020-9426						
1. Intitulé du projet Renouvellement et modification des conditions d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sable sur la commune de NABIRAT 24)								
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou c	des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	SASU GARRIGOU TP CARRIERES							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 3 4 2 4 8 6 9 3	3 0 0 0 1 9 Forme juridiq	ue S.A.S.U.						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1								

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

	umensionnemen conespondant do projet			
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie			
, and the second	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)			
1. Installations classées pour la protection	Le projet porte sur le renouvellement et la modification des conditions d'exploitation			
de l'environnement	(approfondissement, augmentation de la production et accueil de matériaux inertes			
c) Extensions inférieures à 25 ha des	extérieurs) de la carrière de sables exploitée sur la commune de NABIRAT.			
carrières soumises à autorisation	Elle ne comprend pas d'extension de périmètre par rapport à l'autorisation actuelle,			
mentionnées par la rubrique 2510 de la	qui est de 4ha 61a 50ca.			
nomenclature des ICPE	Cette demande porte sur une durée de 30 ans.			

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la poursuite de l'exploitation de la carrière de sables située sur la commune de NABIRAT (24), lieu-dit "Le Siaoulou". Ce site est actuellement autorisé par Arrêté Préfectoral du 30/03/1999, à échéance le 06/08/2020.

Le projet vise à renouveler l'autorisation pour une durée de 30 années, sans extension du périmètre de l'autorisation actuelle. Ce périmètre porte sur une surface totale de 4ha 61a 50ca, dont environ 3 ha réellement exploitables dans le cadre de ce projet.

Le principe d'exploitation restera basé sur des travaux d'extraction simples, par engins mécaniques, sans aucun traitement des matériaux. Les modifications par rapport à l'autorisation actuelle portent sur:

- une augmentation de la production (Cf. point 4.3.2 de ce formulaire);
- un approfondissement des travaux d'extraction, de façon à optimiser les réserves disponibles sur ce site;
- la possibilité d'accueillir des matériaux inertes d'origine extérieure (déchets inertes de chantiers), ce qui répond à un besoin avéré en matière de stockage de déchets inertes.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- Cf. note complémentaire relative aux caractéristiques générales du projet ANNEXE 8 -

Le gisement inclus dans le périmètre de l'autorisation actuelle n'est pas entièrement exploité à ce jour. Le projet a comme objectif de poursuivre son exploitation sur les 30 années à venir, et de maintenir ainsi l'activité en continuant à valoriser les matériaux disponibles. Ceux-ci permettent la production de sables destinés d'une part à être utilisés tels quels sur les chantiers en tant que matériau de remblaiement de tranchées ou de protection de réseaux, et d'autre part à être acheminés sur des sites extérieurs où ils peuvent subir un traitement pour d'autres utilisations.

Ce projet permettra de disposer d'une réserve de matériaux valorisables de 320 000 m3, soit 480 000 tonnes, ce qui permettra de pérenniser l'activité pour 30 années supplémentaires.

Par ailleurs, afin de répondre à des besoins avérés en matière de stockage des déchets inertes issus de chantiers, l'accueil de matériaux inertes d'origine extérieure est envisagée. Un volume total maximal de 570 000 m3 sera disponible à l'accueil. Cette activité, très encadrée par la réglementation en terme de contrôle, de suivi et de traçabilité, sera intégrée au programme de remise en état du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La carrière étant déjà en activité, l'ensemble du périmètre concerné par la demande de renouvellement est déjà clôturé, borné et signalé par des panneaux.

Des équipements complémentaires seront mis en place dans le cadre de la poursuite des travaux, et de l'accueil futur de matériaux inertes extérieurs. Ces équipements seront principalement:

- Un portail automatisé à l'entrée du site;
- Un local modulaire placé à l'entrée du site, à usage d'accueil, de bureau, de stockage de petit matériel et d'équipement de confort pour le personnel;
- L'actualisation de l'affichage réglementaire de signalisation et d'information;
- La mise en place d'équipements liés à l'activité d'accueil de matériaux inertes (caméras de surveillance, benne de tri destinée aux éventuels déchets indésirables après tri).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Cf. note complémentaire relative aux caractéristiques générales du projet ANNEXE 8 -

Les travaux d'exploitation du gisement seront réalisés sur le même principe qu'actuellement. Les matériaux étant meubles, l'exploitation ne nécessite pas de tir de mine.

Ces travaux sont effectués par campagne, au rythme de 3 à 5 campagnes par an, d'une durée d'environ 1 à 3 semaines chacune. Le matériel mis en œuvre lors de ces campagnes est représenté par 4 à 5 engins mécaniques (pelle mécanique, chargeuse et deux à trois tombereaux). Aucun traitement des matériaux, et donc aucune installation de traitement, n'est présente sur le site. Lors des campagnes de production, les travaux sont menés par une équipe de 3 à 5 personnes appartenant au personnel de la société.

Les sables extraits sont stockés sur le carreau, par catégories, dans l'attente de leur chargement par les camions de transport. Le rythme d'exploitation, inchangé par rapport à l'autorisation actuelle, sera en moyenne de 16 000 tonnes/an, avec un maximum ne dépassant pas 26 000 tonnes/an.

En dehors des campagnes de production, les opérations de chargement de sables et l'accueil des matériaux inertes se répartiront sur l'année, uniquement en période de jour et durant les jours et heures d'ouverture du site (du lundi au samedi, dans le créneau habituel 8h-12h / 13h30-17h30, pouvant être exceptionnellement étendu jusqu'à 18h30).

La remise en état du site, définie sur la base de préconisations principalement écologiques et paysagères, tout en tenant compte des contraintes techniques et topographiques, permettra une réinsertion progressive et finale du site dans son environnement. L'accueil de matériaux inertes d'origine extérieure fera partie intégrante du programme de remise en état.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Une demande d'autorisation environnementale sera déposée au titre de la réglementation des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). La rubrique relevant du régime de l'Autorisation est la rubrique n° 2510.1 "Exploitation de carrières ou autre extraction de matériaux".							
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	-		on - préciser le				
Périmètre de l'autorisation actuelle (de	eurs caractéri mande de rend	•		Valeur(s) 4 ha 61 a 50 ca (ne sera pas modifié)			
(30)							
Durée sollicitée :				30 ans			
Production prévisionnelle :				Moyenne : 16 000 tonnes /an Maximum : 26 000 tonnes/an			
,							
Accueil des matériaux inertes extérieur	s :			Capacité maxi d'accueil: 570 000 m3 (rythme réel variable selon demande)			
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long. <u>0</u> <u>1</u> ° <u>2</u>	9'17"_ Lat. 44°78'50"_			
Commune de NABIRAT Lieu-dits "Le Siaoulou".	et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a), l'article R. 1 l'environne Point de d Point d'arri	épart :	Long ° _	_'"_ Lat°'"_ _'"_ Lat°'_"_			
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non A.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Cette exploitation de carrière est autorisée par l'arrêté préfectoral n° 990687 du 30/03/1999, à échéance le 06/08/2020. Le projet porte sur le renouvellement de ce périmètre pour une durée de 30 ans, sans extension.							
indiquez à quelle date il a été auto							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			Le site est inclus dans la ZRE2402 (Arrêté n° 041396 du 10/09/2004 - Extension au titre du décret du 11/09/2003 - Annexe A)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site Natura 2000 le plus proche est distant de 4,3 km de cette exploitation de carrière (Cf. ANNEXE 6).
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			Le mode d'exploitation ne nécessite pas d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			Les matériaux extraits sont: -soit acheminés hors site pour une utilisation en tant que matériau de chantier; -soit, pour ce qui concerne les matériaux de découverte non valorisables, conservés sur le site pour être réutilisés dans le cadre des travaux de remise en état progressive et finale du site. (Cf. note complémentaire ANNEXE 8)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			Les mouvements de terre concernent les matériaux extraits sur le site. Une activité complémentaire d'accueil de matériaux inerte d'origine extérieure (issus de chantiers) est prévue (Cf. 4.2 et 4.3.2). il ne s'agit pas de combler un déficit, mais d'utiliser le site pour accueillir ces matériaux en contribuant à la remise en état du site, et répondre à un besoin avéré en terme de stockage de déchets inertes de chantiers. (Cf. note complémentaire ANNEXE 8)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			Cf. note écologique jointe en ANNEXE 7 de ce formulaire
Milieu naturel				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Le projet n'implique pas d'extension par rapport au périmètre de l'autorisation actuelle. Cf. note écologique jointe en ANNEXE 7 de ce formulaire
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		A l'intérieur du périmètre du site, les déplacements sont liés aux trajets d'engins de chantier pour la mise en stock des sables tout-venants extraits, ainsi que pour la mise en place des matériaux extérieurs qui seront accueillis. Le transport des matériaux (évacuation des sables extraits, et accueil des matériaux inertes) est réalisé par camions de divers gabarits. Le faible niveau de production génère un trafic limité. L'itinéraire d'accès et de transport ne présentent pas de difficulté particulière. (Cf. ANNEXE 9)
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Les activités sont sources de bruits, générés principalement par les engins de chantier et le trafic des camions de transport. Ceux-ci sont toutefois limités, par le niveau d'activité relativement faible de cette exploitation, et l'absence d'installation de traitement des matériaux. Des campagnes de mesures acoustiques réglementaires sont réalisées pour vérifier la conformité du site sur ce thème. (Cf. ANNEXE 9)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Ш	Les travaux d'extraction ne nécessitent pas la réalisation de tirs de mine. Aucune installation de traitement des matériaux ou de matériel en mouvement susceptible de générer des vibrations ne sera mis en place. (Cf. ANNEXE 9)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		Les activités sont réalisées uniquement en période de jour.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		Les rejets à l'atmosphère des activités exercées sont faibles. Ils sont liés aux émissions potentielles de poussières et de gaz d'échappement, limités par le faible niveau d'activité du site, et l'absence d'installation de traitement des matériaux.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		Les activités exercées ne mettent pas en œuvre de circuit d'eau de lavage ou de procédé. Les eaux pluviales qui ruissellent sur le site sont gérées gravitairement, et s'infiltrent dans les terrains à dominante sableuse qui constituent l'encaissant du gisement (Cf. ANNEXE 9)
EIIIISSIOIIS	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Les opérations d'entretien d'engins ou de matériel sont réalisés hors site, en ateliers extérieurs. Ainsi, les déchets générés par les activités exercées sur cette carrière se limitent à une faible quantité de déchets de type ménagers produits par le personnel. Ils rejoignent la filière collective locale. La découverte et éventuels stériles extraits sont conservés et utilisés pour la remise en état du site. Les déchets inertes d'origine extérieure, dont l'accueil est prévu dans le cadre du projet, seront gérés en application de protocoles stricts, et contribueront à la remise en état du site.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?			Le mode d'exploitation et de remise en état continuera à être réalisé en tenant compte des préconisations des études environnementales menées spécifiquement sur ce site, en particulier l'étude écologique menée par un bureau d'études qualifié (Cf. ANNEXES 8 et 9)
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?			Le projet porte sur le renouvellement d'une carrière existante, et ne comprend pas d'extension de périmètre par rapport à l'autorisation actuelle.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non 3i ooi, decin	762 l630	4061163	
Oui Oui	Non Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet consiste à renouveler une activité existante en restant dans le périmètre qui est aujourd'hui autorisé.

Le principe général d'exploitation, qui porte sur une extraction simple de matériaux sableux sans opération de traitement ou de lavage, continuera à être appliqué. Les déchets inertes d'origine extérieure, dont l'accueil est prévu dans le cadre du projet, seront gérés en application de protocoles stricts, et contribueront à la remise en état du site.

Les mesures correctrices destinée à éviter, réduire et compenser les effets négatifs des activités sur l'environnement et la santé humaine sont pour la plupart en place, et font l'objet de suivis et de contrôles. Elles seront poursuivies.

Concernant le thème des milieux naturels, une note de synthèse est présentée en annexe 7 de cette demande.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact a été réalisée pour la mise en service de ce site dans le cadre de la demande d'autorisation actuellement en vigueur. Il s'agit d'une exploitation de carrière de faible niveau de production, et mettant en œuvre des moyens d'exploitation très simples. Le projet porte sur un renouvellement avec des modifications des conditions d'exploitation ne remettant pas en cause le principe général d'exploitation. Le contexte environnemental de ce site ne comprend pas de sensibilité particulière. Concernant le thème potentiellement sensible des milieux naturels, le site se trouve en dehors de tout zonage réglementaire. Un diagnostic écologique a été réalisé (Cf. annexe 7), et sera complété dans le cadre de la demande. Ainsi, nous estimons que la réalisation d'une étude d'incidence environnementale sera suffisante pour permettre une bonne analyse de l'environnement du site et pour définir les conditions d'exploitation permettant de continuer à maîtriser les impacts des activités exercées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	-	i Allilexes obligatories	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	\times
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\times
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 4 BIS: Coupes topographiques schématiques

ANNEXE 7 : Note écologique - G. GARBAYE - Janvier 2020

ANNEXE 8 : Note complémentaire relative aux caractéristiques générales du projet

ANNEXE 9: Note complémentaire relative à l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine et les

mesures associées

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Grolejac

le, 06/03/2020

Signature



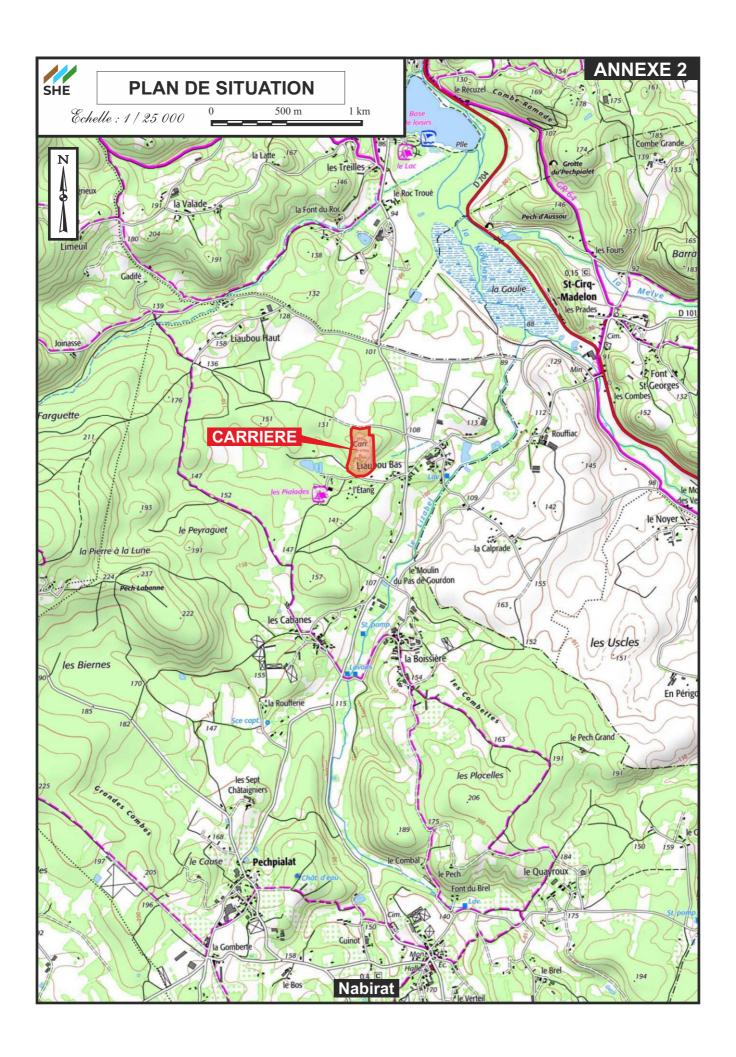


PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

16 décembre 2019

Le site ne dispose pas de vue éloignée



VUE 1 : Entrée du site



<u>VUE 2</u>: Vue sur la zone d'exploitation depuis la bordure Ouest

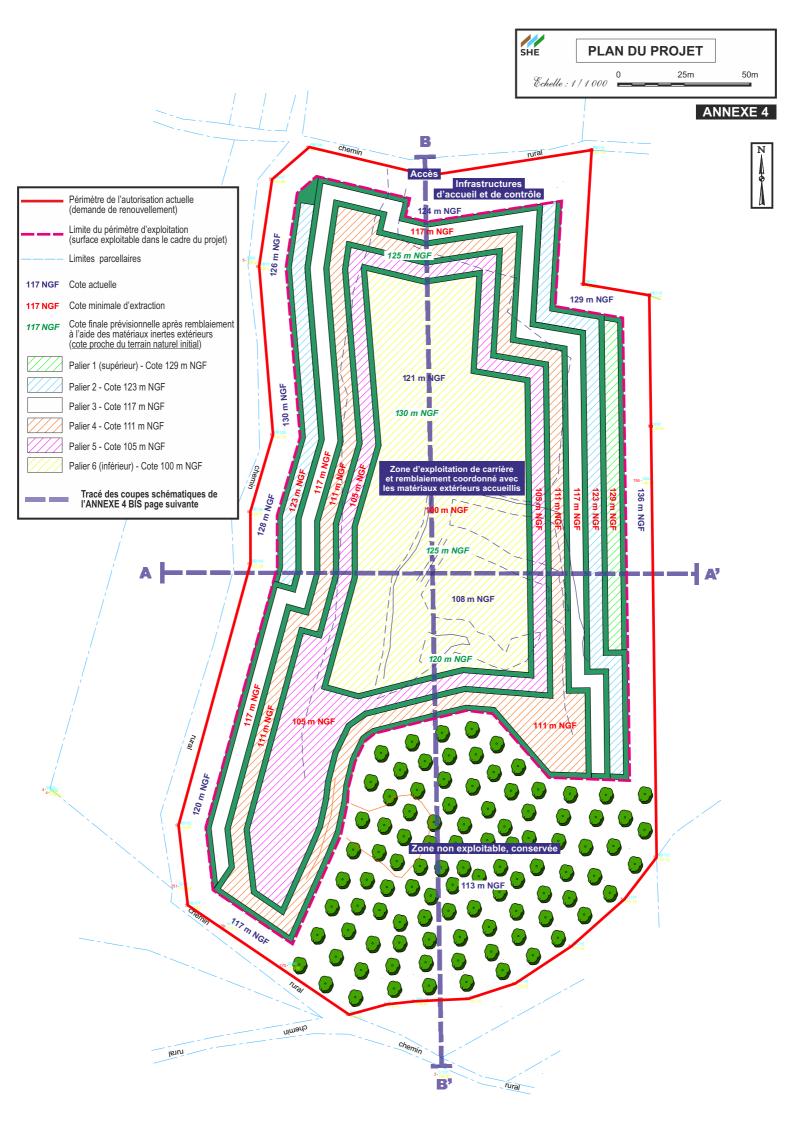


VUE 3: Vue sur la zone d'exploitation depuis la bordure Est



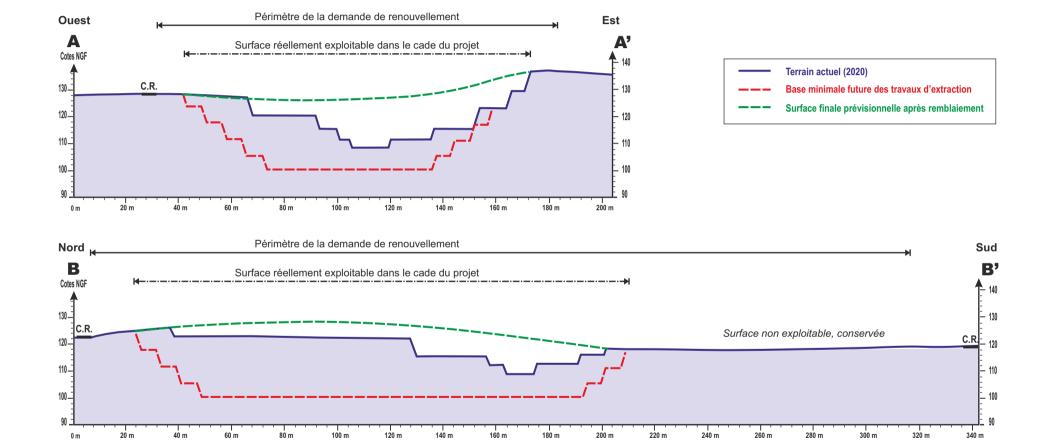
VUE 4 : Aire de stockage des matériaux en partie Nord du site



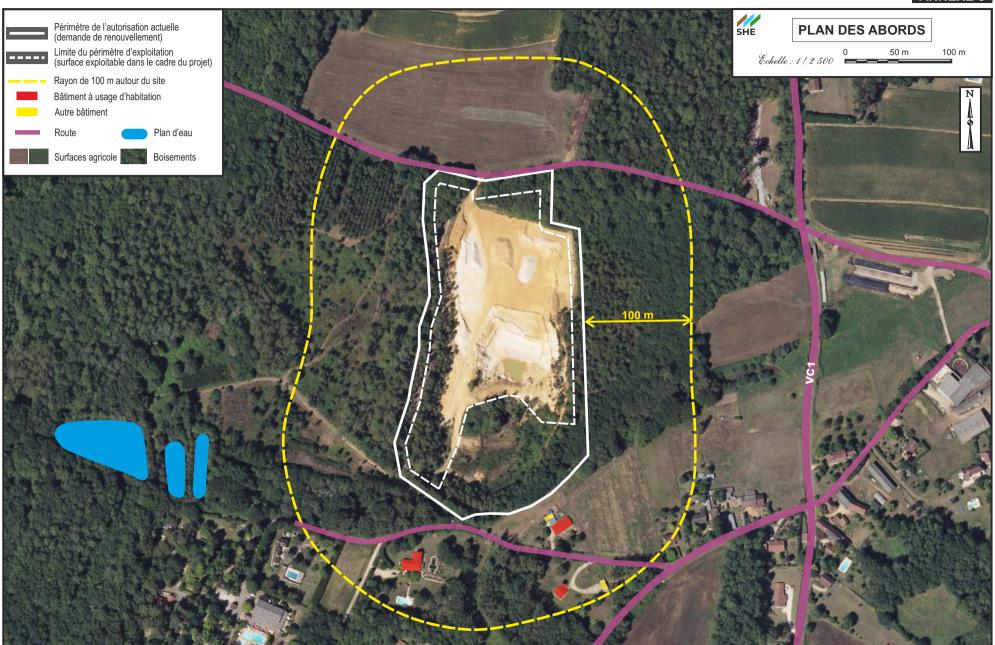


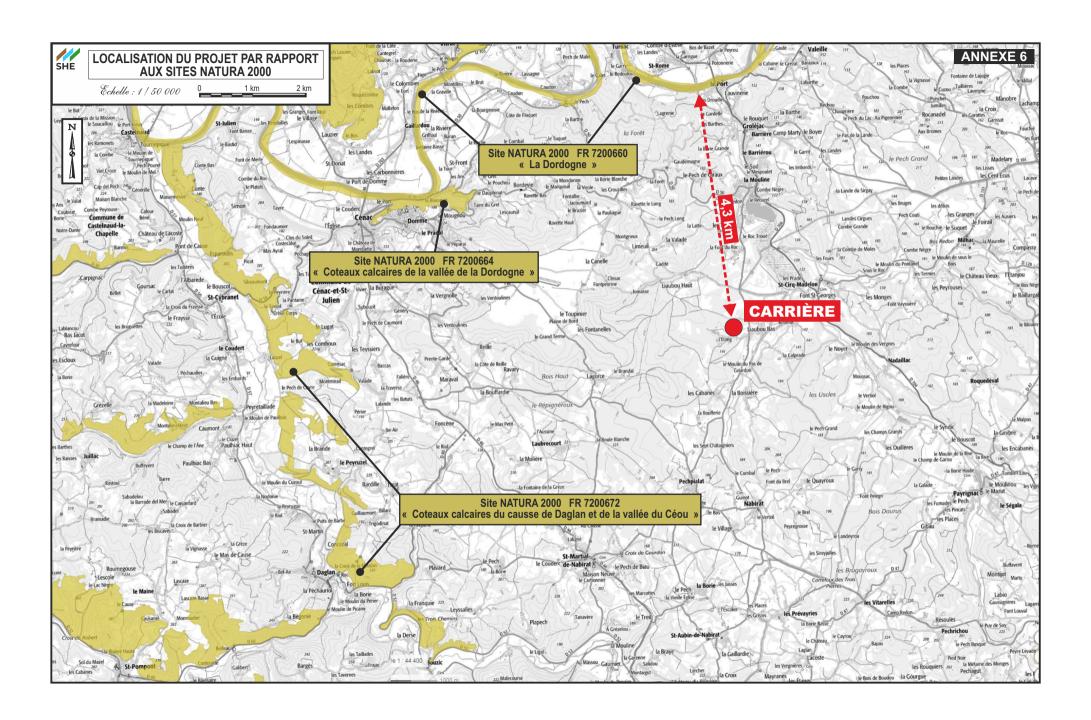
COUPES TOPOGRAPHIQUES SCHEMATIQUES

- Tracé des coupes : Cf. plan ANNEXE 4 -



ANNEXE 5





GARRIGOU TP CARRIERES

ANNEXE 7

Projet de renouvellement d'une carrière de sables

Commune de NABIRAT (24)

Note écologique

Visite du 5 décembre 2019







Janvier 2020

350 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33200 Bordeaux Tel : 05 57 22 15 13 – Port : 06 23 30 38 86 – e-mail : gerard.garbaye@gmail.com

SIRET: 347 872 228 00031

Table des matières

1.	PRESENTATION DU SITE	3
1.1.	Le contexte géographique et biogéographique	3
1.2.	La Méthodologie des inventaires Faune, Flore, habitats	4
1	.2.1. La flore et les habitats	4
1	.2.2. La faune	4
2.	ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	5
2.1.	Aspect administratif: les recensements et protections au titre du milieu naturel	
2.2.	Les zones humides référencées	
2.3.	Trames verte et bleue – Continuités écologiques - SRCE	7
3.	LES HABITATS ET LA FLORE	8
3.1.	Approche de la valeur patrimoniale des habitats	
3.2.	Les habitats et la flore	
3	3.2.1. Les habitats	
3	3.2.2. La flore	14
4.	LA FAUNE	15
4.1.	Approche de la valeur patrimoniale des espèces animales	
4.2.	La faune du site	
5.	INTERET ECOLOGIQUE	12
5.1.	Aspect général	
5.2.	Les habitats et la flore	
5.3.	La faune	_
5.4.	Aspect fonctionnel	_
5.5.	Conclusion	
6.	CONCLUSION ET PRECONISATIONS	21
6.1.	Effet d'emprise	
6.2.	Incidences Natura 2000.	
	Liste des figures	
FIGURE 1:5	SITUATION DU PROJET	3
FIGURE 2 : A	ASPECT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE	5
FIGURE 3:0	CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES DU DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	6
FIGURE 4: E	TAT DES LIEUX DES CONTINUITES ECOLOGIQUES REGIONALES EN AQUITAINE SUR LE SECTEUR D'ETUDE	7
FIGURE 5:0	CARTE DES HABITATS	10
FIGURE 6:0	Carte de l'interet ecologique (au 5 decembre 2019)	20
	Liste des tableaux	
TABLEAU 1	DATE DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN	4
	HABITATS DU SITE	
	LISTE DES PLANTES INVASIVES	
TABLEAU 4	LISTE DES OISEAUX	16
TABLEAU 5	PHASAGE DE LA COUPE DES ARBRES	21

PRESENTATION DU SITE

1.1. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET BIOGEOGRAPHIQUE

La société Garrigou TP Carrières exploite une carrière de sable sur le territoire de la commune de NABIRAT au lieu-dit « Siaoulou », au Nord du territoire communal. Cette commune se situe au Sud-Est du département de la Dordogne, en limite du département du Lot.

Les terrains exploités portent sur la parcelle n°450 - section A, ils couvrent une surface d'environ 4,6 ha. Garrigou TP Carrières a pour projet le renouvellement de son autorisation, sans augmentation de superficie, afin d'exploiter la totalité de son gisement.

La carrière s'inscrit dans un contexte rural dominé par les boisements, ponctués par endroits de parcelles cultivées.

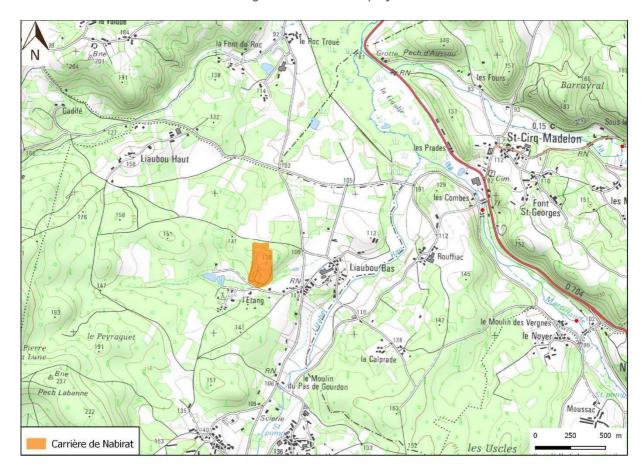


Figure 1: Situation du projet

1.2. LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS

Les investigations de terrain ont été précédées par une phase d'étude bibliographie.

La collecte de données comprend notamment le bilan des zonages réglementaires (Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope, Réserves Naturelles...) et des périmètres de recensements relatifs au milieu naturel (ZNIEFF, ZICO...).

Une visite de terrain a été effectuée le 5 décembre 2019. Cette visite de fin d'automne permet de caractériser les habitats du site, d'en approcher son peuplement faunistique et de réaliser un diagnostic suffisamment robuste pour dégager la sensibilité du site - bien évidemment avec les réserves dues à la période.

Date 5 décembre 2019

Conditions climatiques Soleil - 10°C

Habitats - Flore
Oiseaux
Mammifères

Tableau 1 : Date des investigations de terrain

1.2.1. La flore et les habitats

En raison de la période tardive d'investigation, la détermination des habitats s'est basée sur leur physionomie et sur notre connaissance des habitats du secteur.

Il n'a pas été possible de réaliser des inventaires phytosociologiques car une partie des plantes n'est plus identifiable à cette période.

L'approche physionomique a cependant permis la détermination des associations végétales, ce qui a permis de les rattacher à la typologie française Corine Biotopes.

1.2.2. La faune

La période assez tardive d'investigations n'est pas favorable à une recherche poussée de la faune. Cependant, l'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques ont permis de reconstituer les peuplements du secteur.

Dans un premier temps, le recensement de l'<u>avifaune</u> est effectué en marchant. Les contacts sonores et/ou visuels identifiés sont reportés sur un support cartographique. Une fois cet inventaire global dressé, des postes d'observations sont choisis. Les durées de guet varient de 15 à 20 minutes par station retenue. Quatre points d'écoute ont été effectués.

Les espèces identifiées, directement ou indirectement (traces, odeurs), appartenant aux autres classes zoologiques (<u>mammifères</u>) sont recensées.

Pour les chiroptères, les gîtes ont été recherchés par une prospection visuelle ; en revanche, aucune écoute ultra-sons n'a été réalisée.

2. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

2.1. ASPECT ADMINISTRATIF: LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS AU TITRE DU MILIEU NATUREL

Le site du projet, ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement et de protection administrative au titre du milieu naturel.

Dans un rayon de 3 km autour de la carrière, seuls deux recensements sont présents, on ne relève aucun périmètre de protection.

La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 4,3 km au Nord de la carrière. Il s'agit du site FR7200660 « La Dordogne ».

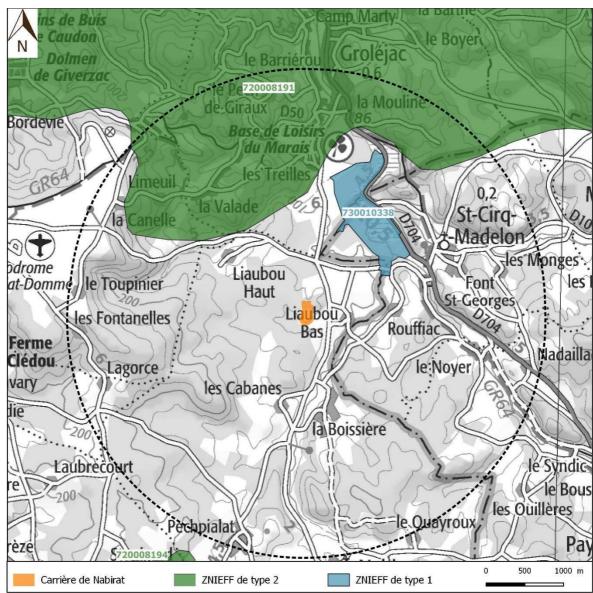


Figure 2 : Aspect administratif et réglementaire

• ZNIEFF de type 1: 730010338 « Marais de Saint-Cirq-Madelon »

Cette ZNIEFF de type 1 se situe 950 m au Nord-Est de la carrière. Elle s'étend sur 67 ha sur les départements de la Dordogne et du Lot. Elle concerne le marais de Saint-Cirq-Madelon, zone humide marécageuse se développant à la confluence de différents ruisseaux : la Melve, la Marcillande et le Lizabel. Ce marais, en partie asséché du fait des drainages réalisés pour l'aménagement de la retenue de la Mouline, est aujourd'hui dominé par des boisements marécageux.

Ont été référencés 11 habitats déterminants et 24 espèces déterminantes.

L'intérêt de cette zone humide réside en particulier dans sa richesse végétale avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales. Concernant la faune, le site présente une belle diversité entomologique notamment en odonates, avec notamment la Cordulie à taches jaunes et l'Agrion de Mercure. Ces marais abritent également une des rares stations régionales connues de Vertigo moulinsiana.

• ZNIEFF de type 2 : 720008191 « Coteaux à Chênes verts du sarladais : II-Secteur de Groléjac

Cette ZNIEFF de type 2, se trouvant 1,2 km au Nord de la carrière, s'étend sur 3 206 ha. Elle abrite un habitat déterminant : Forêts, et une espèce déterminante : Euphorbe de Séguier, espèce protégée en Aquitaine.

2.2. LES ZONES HUMIDES REFERENCEES

La partie Sud de la carrière est référencée en tant que zone à dominante humide du département de la Dordogne. Elle est liée au vallon de l'Etang qui passe en limite Sud du site.

La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) de la Dordogne permet, en effet, de consulter les données cartographiques relatives aux zones humides du département mises à disposition par les services de l'Etat et les partenaires associés. Les données mises à disposition sur le présent site sont issues de la compilation des inventaires existants et connus des zones humides sur le département de la Dordogne. La présente identification des zones humides n'est donc pas exhaustive et ne constitue pas une délimitation réglementaire : l'objectif est de diffuser largement l'ensemble des connaissances disponibles afin de favoriser la prise en compte des zones humides, notamment en amont des projets.

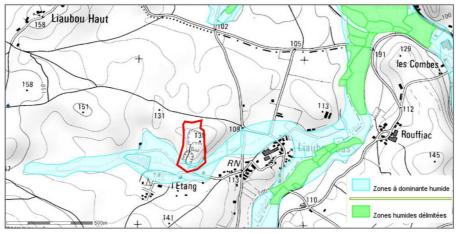


Figure 3 : Cartographie des zones humides du département de la Dordogne

Source : DDT24

2.3. TRAMES VERTE ET BLEUE - CONTINUITES ECOLOGIQUES - SRCE

Conformément à l'article L371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) constitue un document cadre régional qui vise à l'identification et à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue régionale.

La trame bleue et verte vise à lutter contre le morcellement des habitats naturels. Elles sont composées de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux (jugement du 13 juin 2017) pour manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée.

Un état des lieux, qui comporte seulement des éléments de connaissance sur les continuités écologiques régionales en Aquitaine, à titre informatif, aux porteurs de projets est mis en ligne.

Les informations données par ce document montrent que le projet reste hors des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité définis sur le secteur d'étude.

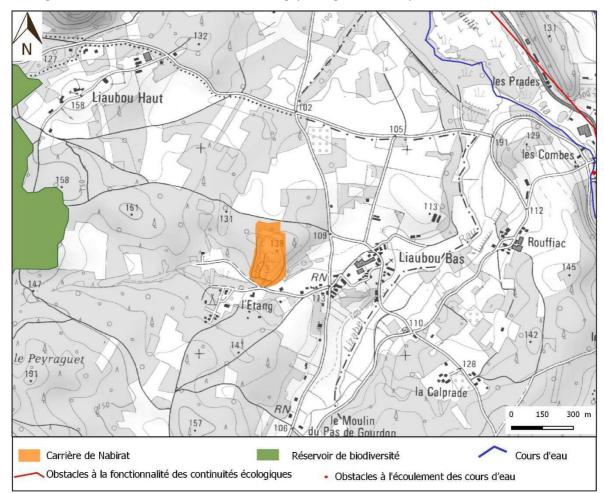


Figure 4 : Etat des lieux des continuités écologiques régionales en Aquitaine sur le secteur d'étude

Un kilomètre à l'Ouest, les boisements sont mentionnés comme réservoir de biodiversité (boisements de feuillus et forêts mixtes de l'Arc forestier du Périgord). 1,5 km à l'Est, le ruisseau de Marcillande appartient à la Trame bleue. La RD704 est identifiée à l'Est comme obstacle à la fonctionnalité des continuités écologiques.

3. LES HABITATS ET LA FLORE

3.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS

La valeur patrimoniale des habitats, c'est-à-dire pour simplifier des formations végétales, se base sur quatre critères :

- ✓ Son statut de protection (directive européenne « Habitats »).
- ✓ Sa rareté.
- ✓ Son état de conservation sur le site.
- ✓ La présence d'une flore remarquable.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur :

Très forte	 Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale Surfaces restreintes au niveau européen ou national Très bon état de conservation
Forte	 Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental Bon état de conservation
Moyenne	 Flore rare à l'échelle régionale ou départementale Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental Etat de conservation plus ou moins dégradé
Faible	- Flore commune - Surfaces importantes au niveau régional ou départemental - Etat de conservation plus ou moins dégradé
Nulle ou très faible	 Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel Flore commune Surfaces importantes au niveau régional ou départemental Etat de conservation très dégradé

3.2. LES HABITATS ET LA FLORE

La carrière s'inscrit dans le contexte rural, dans un secteur sylvicole mais à proximité de zones dominées par l'agriculture avec des prairies et des cultures intensives.

Les boisements du secteur, et notamment ceux qui sont dans la carrière et qui l'entourent, présentent des caractéristiques acidiphiles liées aux sables qui constituent le substrat local (exploité par la carrière).

3.2.1. Les habitats

La plus grande partie de la surface de la carrière a déjà été exploitée. Ainsi, à l'heure actuelle, plus de la moitié de la surface de l'emprise de la carrière est constituée par des terrains non végétalisés : remaniés, décapés ou encore en exploitation.

Au sein de ces terrains, on note la présence d'un plan d'eau qui couvre une surface d'environ 400 m². Les bords du plan d'eau étant régulièrement remaniés, aucune végétation ne s'observe.

Les zones végétalisées couvrent environ 2,2 ha ; elles sont de deux sortes : d'une part, des boisements « d'origine » sur les zones non exploitées et d'autre part, la végétation ayant colonisé la pente Ouest de la carrière et la zone exploitée au début de l'activité, au Sud de la carrière.







Le site découvert depuis son extrémité Ouest.







Le site découvert depuis son extrémité Est.

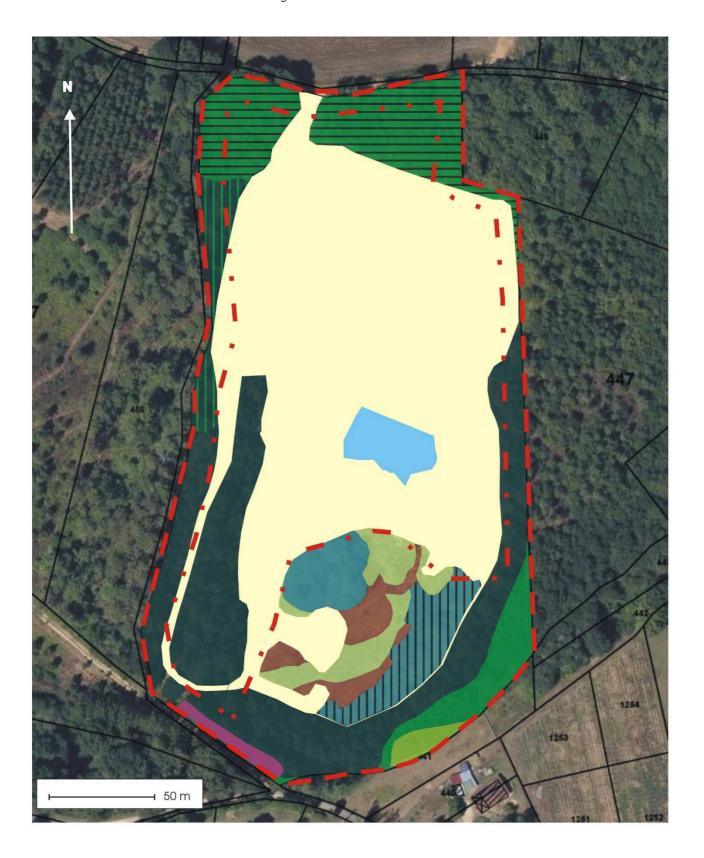
Les boisements

Les boisements de la carrière sont des taillis de Châtaignier (Bois de Châtaigniers ; code corine : 41.9), de Chêne pédonculé (Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides ; code corine : 41.55), de Robinier faux acacia (Plantations de Robiniers ; code corine : 83.324) un boisement mixte et la pinède à Pin maritime (Forêts mixtes ; code corine : 43). Cette dernière est âgée d'une quarantaine d'année en limite de l'emprise, d'une vingtaine d'années sur la pente Ouest de la carrière.

Ces boisements possèdent une faible valeur patrimoniale.

A noter la présence d'une haie de Thuyas plantée en limite Sud de la carrière.

Figure 5 : Carte des habitats



Légende

- Emprise de la carrière
- Zone réellement exploitable
- Plan d'eau
- Terrain décapé, remanié ou en cours d'exploitation
- Végétation rudérale herbacée ; code corine : 87.2
- Végétation arbustive ; code corine : 31.831/31.85/31.8D
- Fourrés de Saule roux ; code corine : 44.92
- Taillis de Chêne pédonculé ; code corine : 41.55
- Taillis de Châtaignier ; code corine : 41.9
- Taillis de Robinier faux acacia ; code corine : 83.324
- Boisement humide; code corine: 44.92
- Boisement mixte; code corine: 43
- Pinède à Pin maritime ; code corine : 42.813
- Haie de Thuyas ; code corine : 83.3123/84.1

En partie Sud du périmètre d'autorisation, la zone exploitée au début de l'activité, qui se trouve maintenant décaissée de plusieurs mètres, a été colonisée par la végétation¹. Cette dernière présente quatre types : une végétation rudérale² herbacée, une végétation arbustive variée, des fourrés de Saule roux et un boisement humide.

Les deux premiers habitats présentent une faible valeur patrimoniale, les deux derniers une valeur patrimoniale moyenne.

Ces deux derniers habitats constituent en outre une zone humide au regard de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Le tableau ci-après présente les différents habitats de la carrière et synthétise leurs principales caractéristiques.

Tableau 2 : Habitats du site

Les habitats	Vues	Description
Pinède à Pin maritime Code Corine : 42.813		Type: Pinède mésophile à Pin maritime, essentiellement jeune adulte Espèces indicatrices: Pin maritime, Brande, Fougère aigle, Chèvrefeuille des bois, Germandrée scorodoine Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Non Valeur patrimoniale: Faible
Boisement mixte Code Corine: 43		Type: Boisement mixte de Pin maritime et de feuillus: Chêne pédonculé et Châtaignier Espèces indicatrices: Pin maritime, Chêne pédonculé, Châtaignier, Fougère aigle, Ajonc d'Europe. Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Non Valeur patrimoniale: Faible
Taillis de Châtaignier Code Corine : 41.9		Type: Taillis de Châtaignier plutôt âgé, par endroits accompagné du Chêne pédonculé Espèces indicatrices: Châtaignier, Chêne pédonculé, Robinier faux acacia, Canche flexueuse, Fougère aigle. Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Non Valeur patrimoniale: Faible

¹ Nous verrons que cette zone fera l'objet d'une mesure d'évitement.

GARRIGOU TP CARRIERES - PROJET DE RENOUVELLEMENT DE CARRIERE - COMMUNE DE NABIRAT (24) Note écologique - G. GARBAYE

² C'est-à-dire caractéristique des terrains vagues et des décombres.

Les habitats	Vues	Description
Taillis de Chêne pédonculé Code Corine : 41.55		Type: Taillis de Chêne pédonculé Espèces indicatrices: Chêne pédonculé, Châtaignier Fougère aigle, Canche flexueuse, Chèvrefeuille des bois Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Non Valeur patrimoniale: Faible
Taillis de Robiniers Code Corine : 83.324		Type: Taillis de Robiniers au Sud de la carrière Espèces indicatrices: Robinier faux acacia, Chêne pédonculé, Ronce Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Non Valeur patrimoniale: Faible
Haie de Thuyas 83.3123 / 84.1		Type: Haie de Thuyas adultes de 20 m de long Espèces indicatrices: Thuya Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Non Valeur patrimoniale: Faible
Végétation rudérale herbacée Code Corine : 87.2		Type: Végétation rudérale sur sols remaniés avec dépôts de souches et remblais Espèces indicatrices: Chiendent rampant, Cirses, Pâturin annuel, Bardane, Fougère aigle Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Non Valeur patrimoniale: Faible Présence de plantes exotiques invasives: Vergerette du Canada, Vergerette annuelle, Buddleia de David
Végétation arbustive Code Corine : 31.831/31.85/31.8D		Type: Végétation arbustive se développant sous sur la zone remaniée Sud avec une mosaïque de Ronce, Ajonc et autres ligneux Espèces indicatrices: Ronce, Ajonc d'Europe, Prunellier, Chêne pédonculé Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Non Valeur patrimoniale: Faible

Les habitats	Vues	Description
Fourrés de Saule roux Code Corine : 44.92		Type: Fourrés de Saule roux Espèces indicatrices: Saule roux, Bourdaine, Agrostide stolonifère Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Oui Valeur patrimoniale: Moyenne
Boisement humide Code Corine : 44.92		Type: Boisement humide formé par le Peuplier noir, le Saule blanc, le Saule roux Espèces indicatrices: Peuplier noir, Saule blanc, Saule roux, Agrostide stolonifère, Jonc glauque Habitat d'intérêt communautaire: Non Zone humide: Oui Valeur patrimoniale: Moyenne

3.2.2. La flore

Les plantes du secteur sont essentiellement acidiphiles et mésophiles, liées aux boisements.

Les plantes observées sont des plantes communes à assez communes.

Aucune plante patrimoniale et/ou protégée n'a été observée, avec les réserves liées à la période d'investigations.

Trois espèces végétales d'origine exotique ont été recensées dans l'aire d'étude élargie et quatre dans l'aire d'étude rapprochée : la Vergerette du Canada, la Vergerette annuelle, Buddleia de David.

Tableau 3 : Liste des plantes invasives

Nom commun	Nom scientifique Plante exotique envahissante	
Buddleia de David	Buddleja <i>davidii</i>	PEE avérée
Vergerette annuelle	Erigeron annuus subsp. septentrionalis	PEE potentielle Risque d'envahissement modéré
Vergerette du Canada	Conyza canadensis	PEE potentielle Risque d'envahissement modéré

4.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES

La valeur patrimoniale des espèces se base sur le statut de protection de l'espèce (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ») et sur le statut de conservation.

Ce dernier est déterminé sur les critères de la diversité spécifique et du degré de menace pesant sur l'espèce.

On utilise en particulier les Listes Rouges existantes, notamment celles de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), mais également celles des associations naturalistes régionales.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur que l'on illustrera par code de couleur :

Espèce menacée ³ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »)	Très forte
Espèce rare ⁴ ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »)	Forte
Espèce commune et protégée	Moyenne
Espèce commune, non protégée	Faible
Espèce exotique	Très faible à nulle

-

³ Espèce « en danger selon la cotation de l'UICN ».

⁴ Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont « vulnérables » selon la cotation de l'UICN.

4.2. LA FAUNE DU SITE

Le caractère assez tardif des investigations a limité le nombre d'espèces pouvant être site.

Cependant, le repérage de différents types de milieux permet de penser que les populations d'insectes, et notamment de papillons de jour (rhopalocères) doivent être limitées.

Les Chênes de la carrière sont trop jeunes pour abriter le Grand Capricorne, coléoptère patrimonial des Chênes sénescents.

La présence du plan d'eau pose la problématique des odonates et des amphibiens, que la période tardive d'investigations n'a pas permis de cerner. Cependant, le remaniement régulier des bords du plan d'eau, qui entraine notamment l'absence de végétation, constitue un facteur limitant - peutêtre rédhibitoire- pour ces deux groupes.

Les espaces de sable nu s'avèrent généralement peu accueillant pour les l'avifaune nicheuse. C'est également le cas du taillis de Châtaignier.

La pinède, le taillis de Chêne et les ligneux de la zone décaissée Sud montrent une variété spécifique un peu plus importante - même si elle reste limitée. C'est au niveau de ces habitats que la plus grande partie des oiseaux a été contactée : on y retrouve des taxons sylvicoles comme la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Pinson des arbres, le Merle noir, le Pigeon ramier, le Rougegorge, la Fauvette à tête noire.

Tous ces taxons, contactés ici comme hivernants, doivent être nicheurs à la saison.

NOTA: L'estimation des statuts de conservation des espèces est basée, au niveau national, sur les données du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) du Muséum National d'Histoire Naturelle et sur la Liste Rouge des espèces menacées en France (oiseaux de France métropolitaine) de l'UICN. Au niveau régional, elle se sur l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine (LPO Aquitaine et Collectif faune-Aquitaine.org; 2015).

Tableau 4 : Liste des oiseaux

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Protection nationale	Passereau sylvicole commun
Merle noir	Turdus merula	-	Espèce ubiquiste, une des abondantes en France
Mésange bleue	Parus caeruleus	Protection nationale	Espèce commune
Mésange charbonnière	Parus major	Protection nationale	Passereau sylvicole commun
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Protection nationale	Une des dix espèces les plus communes en France
Pigeon ramier	Columba palumbus		Espèce sylvicole commune
Rouge-gorge familier	Erithacus rubecula	Protection nationale	Une des dix espèces les plus communes en France

Sur ces 7 espèces, toutes sont communes, 5 sont protégées, mais ne présentent pas d'enjeu de conservation notable.

Notons que la végétation arbustive en mosaïque peut potentiellement accueillir des oiseaux patrimoniaux comme la Linotte mélodieuse ou la Fauvette pitchou. Seules des investigations printanières permettraient d'en avoir confirmation -ou non.

En ce qui concerne les mammifères, le Chevreuil, le Sanglier et le Cerf élaphe fréquentent épisodiquement la carrière. Ces espèces sont omniprésentes sur le territoire national.

Pour les chauves-souris, l'âge des arbres permet d'affirmer qu'ils sont trop jeunes pour être intéressant; on admet généralement qu'un arbre ne peut potentiellement offrir un gîte aux chiroptères qu'à partir d'un diamètre de 30 cm.

5. INTERET ECOLOGIQUE

5.1. ASPECT GENERAL

Les termes d'intérêt et de valeur écologiques traduisent la richesse d'un milieu qui se caractérise schématiquement :

- Soit par la présence de peuplements végétaux ou animaux riches et diversifiés,
- Soit par la présence d'espèces ou d'associations végétales ou animales originales, rares ou en limite de répartition géographique.
- Soit par la fonctionnalité qu'il montre (ex : corridors écologiques).

5.2. LES HABITATS ET LA FLORE

La plus grande partie de la surface de la carrière a déjà été exploitée et est constituée par des terrains non végétalisés, remaniés, décapés ou encore en exploitation.

Les zones végétalisées couvrent environ 2,2 ha ; elles sont de deux sortes : d'une part, des boisements « d'origine » sur les zones non exploitées et d'autre part, la végétation ayant colonisé la pente Ouest de la carrière et la zone exploitée au début de l'activité, au Sud de la carrière.

Les boisements de la carrière sont des taillis de Châtaignier, de Chêne pédonculé, de Robinier faux acacia, un boisement mixte, une haie de Thuyas et la pinède à Pin maritime. Ces habitats possèdent une faible valeur patrimoniale.

Au Sud de la carrière, la zone exploitée au début de l'activité et décaissée, a été colonisée une végétation rudérale herbacée, une végétation arbustive variée, des fourrés de Saule roux et un boisement humide. Les deux premiers habitats présentent une faible valeur patrimoniale, les deux derniers une valeur patrimoniale moyenne et constituent en outre une zone humide.

Aucun des habitats de la carrière ne constitue un habitat d'intérêt communautaire.

Aucune plante protégée n'a été observée avec les réserves liées à la période d'observation ; notons que la plupart des zones de la carrière apparait très peu favorable à ces plantes patrimoniales : les zones non végétalisées, bien évidemment, mais aussi les boisements.

On relève la présence de trois plantes exotiques invasives, une avérée, le Buddléia de David, et deux potentielles, les Vergerettes annuelle et du Canada.

5.3. LA FAUNE

Les caractéristiques du site font qu'il ne présente qu'un intérêt limité pour la faune. Cette dernière se montre banale, avec une diversité spécifique faible ; avec les limites de la période d'investigation.

Sept espèces d'oiseaux, toutes communes, ont été contactées. Cinq sont protégées, mais ne présentent pas d'enjeu de conservation notable. Tous ces taxons sont très certainement nicheurs au printemps.

On notera que la mosaïque d'arbustes de la zone décaissée Sud peut potentiellement constituer un habitat d'espèces pour des oiseaux patrimoniaux comme la Linotte mélodieuse et la Fauvette pitchou.

Les arbres de l'emprise ne possèdent pas les caractéristiques permettant d'abriter des chiroptères.

5.4. ASPECT FONCTIONNEL

D'un point de vue fonctionnel, le site concerne une zone au sein d'un environnement boisé, à proximité d'un espace agricole.

Le site et ses abords n'assurent aucune fonction écologique notable (corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité) au niveau régional ou communal.

Aucun élément du Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine (SRCE) ne se trouve concerné.

5.5. CONCLUSION

Au regard des différents constats réalisés, on peut estimer que le site de la carrière présente un intérêt écologique globalement faible.

Seule la zone décaissée Sud s'avère plus intéressante avec :

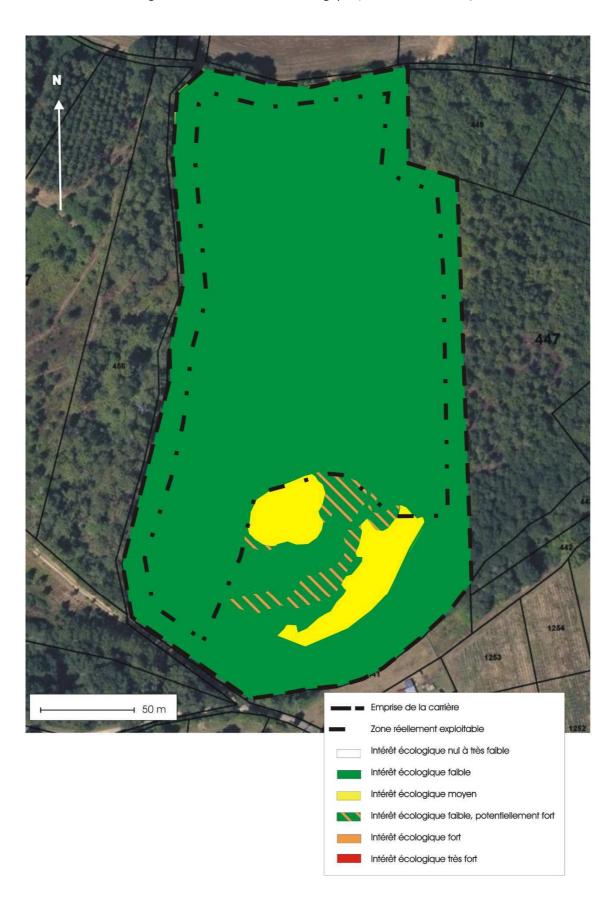
- Ses habitats humides : fourrés de Saule roux et boisement humide, qui possèdent un intérêt écologique moyen.
- Sa mosaïque d'arbustes qui peut potentiellement accueillir des oiseaux patrimoniaux ; elle présente pour l'instant un intérêt écologique faible qui pourrait devenir fort si la Linotte mélodieuse ou la Fauvette pitchou venaient à y nicher.

L'intérêt de l'emprise du projet peut être illustré sur une carte synthétique. Cette carte présente différents niveaux d'intérêt (traduits en couleur), de nul ou très faible à très fort.

Nul ou très faible Faible	Modéré	Fort	Très fort
---------------------------	--------	------	-----------

<u>Nota</u>: comme nous l'avons précisé au préalable, la période d'investigations est peu favorable à une approche exhaustive de la biodiversité; cependant, au regard de l'écologie globale du lieu (situation, habitats et faune, fonctionnalité), les conclusions tirées apparaissent relativement robustes.

Figure 6 : Carte de l'intérêt écologique (au 5 décembre 2019)



6.1. EFFET D'EMPRISE

Au préalable, il faut préciser que la zone décaissée Sud ne fera l'objet d'aucun remblaiement, ni d'aucun dépôt de matériaux.

Cette mesure d'évitement permettra de préserver les habitats de cette zone et notamment les zones humides, fourrés de saule roux et boisement humide, qui possèdent une valeur patrimoniale moyenne.

Ainsi, avec cette mesure, l'exploitation ne concernera que des habitats de faible valeur patrimoniale ; l'impact sur les habitats sera donc très faible, voire négligeable.

Pour la faune l'impact ne concernera que des habitats d'espèces de faible intérêt écologique, la mesure d'évitement permettant de préserver la mosaïque d'arbustes de la zone Sud décaissée qui potentiellement pourrait accueillir des espèces d'oiseaux patrimoniaux; l'impact sur la faune sera donc très faible sous réserve de la mise en place d'une mesure de réduction à savoir le phasage de la coupe des arbres.

En effet, il est nécessaire que les travaux de coupe des arbres soient réalisés en dehors de la période de reproduction de l'avifaune, c'est-à-dire en dehors de la période mars à août, l'impact devrait être limité. Le tableau ci-dessous présente la période que les travaux devront éviter (en rouge) et celle où ils peuvent être réalisés sans problème (en vert). Cette mesure permettra d'éviter la destruction de nichées et de jeunes oiseaux.

J F M A M J J A S O N D

Période la plus propice

Période critique

Tableau 5 : Phasage de la coupe des arbres

6.2. Incidences Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche de la carrière se situe 4,3 km au Nord. Il s'agit du site FR7200660 « La Dordogne ».

La poursuite de l'exploitation de la carrière n'aura aucun impact direct (effet d'emprise) sur cette ZSC.

La carrière n'entretient par ailleurs aucune relation fonctionnelle avec elle. Aucune dégradation des eaux superficielles qui pourrait, in fine, aboutir à la Dordogne, n'est donc à craindre.

La poursuite de l'exploitation n'aura aucun impact notable sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Cette absence totale d'incidence se retrouve également avec les mêmes modalités pour les deux ZNIEFF localisées 950 m au Nord-Est de la carrière pour la ZNIEFF de type 1 « Marais de Saint-Cirq-Madelon » et 1,2 km au Nord pour la ZNIEFF de type 2 « Coteaux à Chênes verts du sarladais : Il-Secteur de Groléjac ».

GARRIGOU TP CARRIERES

Carrière de NABIRAT :

Projet de renouvellement et de modification des conditions d'exploitation

Note complémentaire relative aux caractéristiques générales du projet

1. Synthèse des chiffres-clés

a. Données relatives à l'autorisation d'exploitation actuellement en vigueur :

Périmètre total autorisé :	4 ha 61 a 50 ca
Echéance de l'autorisation actuelle :	06 aout 2020
Productions actuellement autorisées :	Moyenne : 11 000 t/an – Maxi : 17 000 t/an
Quantité totale de matériaux à extraire :	Réserves totales initiales dans le cadre de l'autorisation actuelle (selon le prévisionnel initial 1999-2020) : 450 000 tonnes (soit environ 300 000 m³)
Etat d'avancement de d'exploitation :	 Quantité de matériaux réellement extraits depuis le début de l'autorisation : 170 200 tonnes (soit environ 115 000 m³) Surfaces remises en état : partie sud-est du site, sur environ 1 ha

b. Données relatives au projet d'exploitation de carrière :

Périmètre total de la demande :	4 ha 61 a 50 ca (inchangé)
Surface réellement exploitable	Environ 3 ha
Durée de la demande sollicitée :	30 ans
Productions prévisionnelles :	Moyenne : 16 000 t/an – Maxi : 26 000 t/an
Quantité totale de matériaux à extraire :	Réserves totales dans le cadre de cette demande, y compris réserves restantes et compte-tenu du programme d'exploitation prévisionnel (approfondissement) : 480 000 tonnes (soit environ 320 000 m³)

2. Données relatives à l'accueil de matériaux inertes d'origine extérieure

Nature des matériaux admissibles	Déchets de construction et de démolition : bétons, briques, tuiles et céramiques, verre, terres (hors terre végétale) et pierres (classifications 17.01.01, 17.01.02, 17.01.03, 17.02.02, 17.05.04 et 20.02.02 selon la nomenclature déchets du Code de l'Environnement)	
Provenance	Chantiers situés dans un rayon de l'ordre d'une soixantaine de km	
Quantités et rythmes d'accueil prévisionnels	 Quantité totale prévisionnelle de matériaux inertes extérieurs accueillis et destinés au remblaiement progressif du site : 570 000 m³ maximum Rythme d'accueil prévisionnel : 19 000 m³/an en moyenne, 30 000 m³/an maximum 	
Procédures d'admission et de contrôle	La procédure d'acceptation et de contrôle préalable sera réalisée conformément à l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inerte. L'ensemble de la procédure et des équipements associés seront détaillé dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. En synthèse : • Au niveau du chantier-source : établissement d'un document précisant les informations relatives aux déchets concernés (nom et coordonnées du producteur, des éventuels intermédiaires et transporteurs, origine des déchets, libellé et quantité), contrôles visuels, remise du bordereau au transporteur. • Au niveau de ce site d'accueil : accès règlementé et surveillé ; déchargement sur la zone de contrôle définie à cet effet, délimitée et signalée ; contrôle visuel, mise en place définitive dans la zone de stockage par engin mécanique avec compactage par couche. • Site entièrement clôturé ; Entrée munie d'une barrière actionnable uniquement par personnes autorisées, munie d'un dispositif de télésurveillance.	
Principe de remise en état	Remise en état selon les préconisations de l'étude écologique qui est en cours de réalisation (Cf. ANNEXE 7). Principe général : remblaiement progressif jusqu'à un niveau proche de celui du terrain naturel initial, et régalage d'une couche finale de terre végétale, suivi d'un programme de végétalisation en cours de définition (les milieux naturels les plus intéressants sur le plan écologique seront privilégiés)	



GARRIGOU TP CARRIERES

Carrière de NABIRAT:

Projet de renouvellement et de modification des conditions d'exploitation

Note complémentaire relative à l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine, et les mesures associées

Les informations suivantes, présentées de façon synthétique, viennent en complément des données présentées dans le formulaire CERFA de cette demande d'examen au cas par cas.

Ces données, et plus largement l'ensemble des impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine et les mesures correctrices associées, seront précisées et détaillées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet.

Thèmes	Incidences potentielles	Mesures correctrices	Remarques
Milieu naturel	 Rappel : le projet ne comprend pas d'extension, et se situe hors périmètre de recensement et de protection administrative au titre du milieu naturel Perte, sur les zones qui n'ont pas encore été exploitées, de végétation de type taillis de Châtaignier et pinède à Pin maritime, de faible valeur patrimoniale (environ 0,5 ha concernés) Perte potentielle (si non évités) d'habitats ayant colonisé le secteur exploité et remblayé en partie Sud du site; ces habitats ayant pour certains une valeur patrimoniale moyenne. 	 La coupe des arbres sera réalisée en dehors de la période de reproduction de l'avifaune La partie Sud du périmètre sera évitée : elle sera délimitée, et ne fera l'objet d'aucun travaux ou aménagements. En particulier, elle n'accueillera pas de remblais inertes extérieurs le programme de remise en état du site, en particulier sa revégétalisation, réalisée de façon progressive, sera basé sur les préconisations de l'étude écologique, 	 Une étude écologique, dont une 1^{ère} synthèse est jointe en annexe 7, est en cours de réalisation par un organisme qualifié.

Thèmes	Incidences potentielles	Mesures correctrices	Remarques
Eaux souterraines et superficielles	Risque de pollution chronique et/ou accidentelle, notamment par hydrocarbures ou matières en suspension	 Absence de circuit des eaux Pas de possibilité de rejets d'eaux pluviales vers l'extérieur du site Absence de stockage de produits (en particulier hydrocarbures): les ravitaillements se font par dispositif mobile, au dessus d'un dispositif permettant de collecter les éventuelles égouttures Opération d'entretien d'engin réalisées hors site, en atelier spécialisé 	Un réseau de piézomètres va être réalisé en périphérie du site d'ici la fin du printemps 2020, de façon à préciser les informations relatives à la profondeur et la qualité des eaux souterraines du secteur, et de permettre un suivi ultérieur, pendant l'exploitation du site.
Nuisances sonores	Rappel: le principe d'exploitation ne comprend pas d'installation de traitement des matériaux. Les travaux d'exploitation de carrière sont réalisés par campagne, à l'aide d'engins mécaniques. Les travaux sont réalisés en période de jour, hors dimanches et jours fériés Les sources de bruits sont principalement liées au travail des engins: • Lors des campagnes d'exploitation de la carrière (3 à 5 campagnes/an d'une durée de 1 à 3 semaines chacune): fonctionnement d'environ 4 à 5 engins • En dehors de ces campagnes: fonctionnement périodique d'un à deux engins pour le chargement et mise en place des matériaux de remblaiement	Une étude acoustique, avec prévisionnel, est en cours de réalisation par un organisme qualifié. Se conclusions permettront de définir si nécessaire des adaptations organisationnelles permettant d'assure l'absence de nuisance de cet ordre sur le voisinage	
Trafic routier	Le trafic routier sera principalement lié à l'expédition des sables exploités et à l'acheminement des matériaux de remblai inertes d'origine extérieure. Au total, il représentera un trafic moyen de l'ordre d'une dizaine de camions par jour ouvrable	double-fret, de façon à diminuer le nombre d	blais et l'expédition des sables extraits pourront faire l'objet de e rotations de camions, optimisant ainsi ces opérations. ansport s'effectue vers le Nord, en direction de Groléjac via la trafic correspondant.

Thèmes	Incidences potentielles	Mesures correctrices	Remarques
Rejets à l'atmosphère	En l'absence de traitement des matériaux, les rejets à l'atmosphère sont liés à des émissions de poussières en période sèche et de gaz d'échappement (évolution des engins dans la carrière). Le nombre limité d'engins et le fonctionnement des activités par campagne limite potentiellement ces émissions	 Circulation des véhicules et engins réalisée à très faible vitesse limitée 	
Odeurs, vibrations émissions lumineuses	Non concerné (pas de tir de mine, pas de matériel vibrant, travaux réalisés uniquement en période de jour)		